



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

Date de convocation :
24 janvier 2024

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 17
Pouvoirs : 6
Excusés ou absents : 6

Date d'affichage :
24 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 janvier, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, M. GATTEFIN, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT.

Avaient donné pouvoir : Mme CLEMENT à Mme FOURNIER, M. BLIAUT à M. SALAK, Mme MARGUERITAT à Mme VAN DE WALLE, Mme BROSSIER à M. KOCH, Mme LEFEBVRE à Mme HOUARD, Mme FERNANDES à M. PATIN

Étaient absents ou excusés : Mme HUBERT, M. GEIGER, M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU et M. FABRE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

003-2024 – ACTES AU MAIRE

9.1.5 Divers

M. SALAK présente ce dossier

A l'unanimité, le Conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par lui dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

- Signature de la **décision n° 142-2023 du 11 décembre 2023** Portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2023-01-129) Rénovation de l'éclairage public (dans le cadre du plan rêve) – Rue du Lavoir et Chemin de la Taille - pour un montant total de 12 735,88 € HT dont 3 820,76 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 143-2023 du 11 décembre 2023** Portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2023-01-142) Rénovation de l'éclairage public (dans le cadre du plan rêve) – Boulevard de la Liberté - pour un montant total de 5 028,46 € HT dont 1 508,54 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 144-2023 du 11 décembre 2023** Portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2023-01-177) Rénovation de l'éclairage public (dans le cadre du plan rêve) – Rue Jean Mermoz - pour un montant total de 2 574,41 € HT dont 772,32 € HT à la charge de la commune.

- Signature de la **décision n° 145-2023 du 11 décembre 2023** Portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2023-01-191) Rénovation de l'éclairage public – Porte de l'Horloge - pour un montant total de 1 070,16 € HT dont 535,08 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 146-2023 du 12 décembre 2023** Portant sur la demande d'une subvention DETR 2024 auprès de l'Etat – Réfection d'un court de tennis pour un montant total de 26 968,80 € HT dont 17 529,72 € HT (65%) à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 174-2023 du 18 décembre 2023** Portant sur la demande d'une subvention dans le cadre du contrat régional de solidarité de l'agglomération Bourges Plus 2018-2024 - 2024 – Aménagement d'une aire de stationnement pour camping-cars et d'accueil touristique (Thématique A – Axe A6 – Mesure 14-5 du CRST) - pour un montant total de 230 646,46 € HT dont 71 369,21 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 175-2023 du 18 décembre 2023** Portant sur la demande d'une subvention DETR 2024 auprès de l'Etat – Aménagement d'une aire de stationnement pour camping-cars et d'accueil touristique - pour un montant total de 230 646,46 € HT dont 71 369,21 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 176-2023 du 18 décembre 2023** Portant sur la demande d'une subvention dans la cadre du fond de concours développement touristique de Bourges Plus – Aménagement d'une aire de stationnement pour camping-cars et d'accueil touristique : acquisition de corbeilles, appui-vélos, table de pique-nique, bancs et kiosque - pour un montant total de 230 646,46 € HT dont 71 369,21 € HT à la charge de la commune.
- Signature de la **décision n° 177-2023 du 19 décembre 2023** portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bassin nautique couvert de Mehun-sur-Yèvre à la société GRUET INGENIERIE – 35 rue de Bielle – BP 319 – 64121 SERRES-CASTET pour un montant total de **137 352 € HT (164 822.40 € TTC)**.
- Signature le **11.01.2024 du MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU BASSIN NAUTIQUE COUVERT** de Mehun-sur-Yèvre à la société GRUET INGENIERIE – 35 rue de Bielle – BP 319 – 64121 SERRES-CASTET pour un montant total de **137 352 € HT (164 822.40 € TTC)**.
- Signature de la **décision n° 001-2024 du 08 janvier 2024** Portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2023-01-204) Rénovation de l'éclairage public – Rues Paul Besse, Camille Méraut et Paul Langevin - pour un montant total de 3 012,13 € HT dont 1 506,06 € HT à la charge de la commune.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 02 / Février / 2024